



AVIS SUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE

SITUE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT MARTIN BOULOGNE & BOULOGNE SUR MER

Avis de la commune de Saint-Martin-Boulogne sur la demande de permis de construire
n° 062 758 25 00051, déposée en mairie le 28 décembre 2025 par Monsieur SALIH GAZIARIFOGLU pour le projet d'une construction individuelle situé sur les communes de Boulogne sur mer et de Saint Martin Boulogne, rue du tir à l'arc, cadastré section AZ 1595-BP319.

Considérant que le projet concerne le territoire de la commune avec une emprise de 213 m²,
Considérant que le projet respecte l'ensemble des prescriptions du règlement de la zone UCd I du PLUi, en ce qui concerne la partie du territoire communal concernée,

**LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE EMET UN AVIS FAVORABLE A LA DEMANDE DE
PERMIS DE CONSTRUIRE SUSVISEE.**

Fait à Saint Martin Boulogne,